

23 juin 2023 -16:51

Appartient à [Conseil des ministres du 23 juin 2023](#)

Réforme du service de médiation Pensions

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et de la ministre des Pensions Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et trois projets d'arrêtés royaux réformant le service de médiation Pensions.

La fonction de médiateur des pensions se voit ainsi adaptée aux principes de Venise, un cadre de référence international adopté par la Conseil de l'Europe sur indication de l'Institut international de l'Ombudsman. Par ailleurs, plusieurs adaptations techniques et substantielles sont apportées aux arrêtés royaux.

Les principes introduits par les modifications proposées sont les suivants :

- limitation à deux mandats
- prolongation du mandat jusqu'à la nomination d'un nouveau médiateur
- évaluation du médiateur par un organisme indépendant

En outre, leur contenu est modifié sur les points suivants :

- la compétence de traiter des plaintes relatives à la GRAPA
- la suppression des conditions pour déposer une plainte orale uniquement sur place
- la médiation auprès du médiateur des pensions reste possible tant que le juge n'a pas rendu de décision

Enfin, des modifications techniques ont été apportées au statut et à la procédure de sélection des membres du service médiation Pensions.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant l'arrêté royal du 27 avril 1997 instaurant un Service de médiation Pensions en application de l'article 15, 5°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1999 portant exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 27 avril 1997 instaurant un Service de Médiation - Pensions en application de l'article 15, 5°, de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes

légaux des pensions

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1999 fixant le statut administratif et pécuniaire des membres du Service de Médiation Pensions

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 1er mai 2006 fixant la procédure de sélection des membres du Service de Médiation Pensions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be